### COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 AVRIL 2011

<u>Présents</u>: M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

<u>Absents excusés</u>: M. Claude GIRERD (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET (remplacé par M. Michel PEQUIGNOT), M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Le Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Communautaire du 6 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

#### 1 – FINANCES – MARCHES PUBLICS

### 1.1. <u>FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES</u> (TEOM) POUR LE SMIRTOM DE BEAUGENCY ET LE SMICTOM DE LAMOTTE-SALBRIS

Vote favorable à l'unanimité sur la fixation des taux suivants :

Ardon: 11,43 %
 Ligny-le-Ribault: 11,43 %
 La Ferté Saint-Aubin: 13,80 %
 Marcilly-en-Villette: 13,80 %
 Ménestreau-en-Villette: 13,80 %
 Sennely: 13,80 %

### 1.2. VOTE DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

**Vote favorable à l'unanimité** sur la fixation d'un taux CFE de 22,90 % au titre de l'année 2011, en remplacement de l'ex taux de Taxe Professionnelle Unique.

### 1.3. AFFECTATION DU RESULTAT 2010 DU BUDGET PRINCIPAL

**Vote favorable à l'unanimité** sur l'affectation du résultat 2010 du budget principal représentant 347 281,37 € d'excédent de clôture de fonctionnement en recettes d'investissement au compte 1068.

### 1.4. BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL 2011

Vote favorable à l'unanimité sur les deux sections du budget supplémentaire du budget principal 2011 qui s'équilibrent comme suit

- section de fonctionnement : 3 687,00 €
- section d'investissement : 611 932,99 €

### 1.5. <u>COMPLEXE AQUATIQUE – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE</u>

Vote favorable à l'unanimité sur l'approbation du choix du jury de concours consistant à retenir la Société COSTE ARCHITECTURE pour un montant de 5 128 999,98 € TTC (tranches ferme et conditionnelle) pour la restructuration et l'extension du complexe aquatique du Cosson, le Président étant autorisé à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution dudit marché.

### 1.6. <u>BASSIN D'APPRENTISSAGE FIXE – CHOIX DE LA SOCIETE DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE</u>

**Vote favorable à l'unanimité** sur l'approbation du choix de la Commission d'Appel d'offres consistant à confier ce marché à la Société VEOLIA pour un montant de 41 519,14 € TTC, le Président étant autorisé à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution dudit marché.

#### 2 – DIRECTION GENERALE DES SERVICES

## 2.1. <u>AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA FERTE SAINT-AUBIN</u>

**Vote favorable à l'unanimité** sur l'adoption de l'avenant n° 1 relatif à des réorganisations de Services municipaux fertésiens, le Président étant autorisé à signer ledit avenant à intervenir avec le Maire de La Ferté Saint-Aubin.

### 2.2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vote favorable à l'unanimité sur la modification du tableau des effectifs relative à l'inscription du grade d'éducateur chef de jeunes enfants par la suppression du grade d'éducateur de jeunes enfants.

### 2.3. <u>DELIBERATION MODIFICATIVE DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES DE LA ZAE LA CHAVANNERIE II</u>

Vote favorable à l'unanimité pour fixer le prix de vente du terrain situé en zone non aedificandi en ZAE La Chavannerie II à 2 €/le m², la zone constructible étant quant à elle fixée à 12 €/le m².

## 2.4. <u>DELIBERATION AUTORISANT M. LE PRESIDENT A SIGNER LA NOUVELLE CONVENTION D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS DU DEPARTEMENT DU LOIRET</u>

**Vote favorable à l'unanimité** autorisant le Président à signer ladite convention relative à l'accès gratuit de la plateforme par la collectivité pour lancer ses marchés formalisés et ses marchés passés selon la procédure adaptée, le Département du Loiret ayant changé de prestataire.

#### 3 – ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

# 3.1. <u>DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (VIDANGES, NETTOYAGES ET CURAGES)</u>

Vote favorable à l'unanimité autorisant le Président à signer ladite convention à intervenir avec les Présidents des Communautés de Communes du Val d'Ardoux et Val Sol, pour la mise en place de ce groupement de commandes

### 3.2. <u>DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A LANCER LA CONSULTATION POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (VIDANGES, NETTOYAGES ET CURAGES)</u>

Vote favorable à l'unanimité autorisant le Président à lancer cette consultation dans le cadre du groupement de commandes mis en place et à signer les pièces afférentes.

## 3.3. <u>DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (VIDANGES, NETTOYAGES ET CURAGES)</u>

**Vote favorable à l'unanimité** sur la désignation de M. Hervé NIEUVIARTS, en tant que membre titulaire et de M. Jean-Frédéric OUVRY, en tant que membre suppléant, pour représenter la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin au sein de la CAO de ce groupement de commandes.

## 3.4. <u>DESIGNATION DE DEUX MEMBRES AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS</u> D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (VIDANGES, NETTOYAGES ET CURAGES)

**Vote favorable à l'unanimité** sur la désignation de Mrs Hervé NIEUVIARTS, et Jean-Frédéric OUVRY, en tant que membres titulaires, pour représenter la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin au sein du comité de pilotage de ce groupement de commandes.

# 3.5. <u>DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION POUR LA REALISATION DE CONTROLE DE DIAGNOSTIC ET DE BON FONCTIONNEMENT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARDOUX DANS LE CADRE D'UNE VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER</u>

Vote favorable à l'unanimité autorisant le Président à signer ladite convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Val d'Ardoux relative à l'intervention du SPANC dans le cadre des ventes de biens immobiliers sur son territoire.

### **4 – QUESTIONS DIVERSES**

### 4.1. <u>DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU COMITE LOCAL</u> <u>D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC) TDA</u>

Vote favorable à l'unanimité sur la désignation de Mme Martine BORG, Présidente de la Commission « Aménagement de l'Espace, Développement Economique » pour représenter la Collectivité au sein de cette instance.

### <u>DECISION COMMUNAUTAIRE</u> PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L5211-10 du CGCT

003/2011 - Approbation et signature de l'avenant n° 1 au marché n° CC10006 « confection et portage de repas en liaison froide à domicile pour les personnes âgées des communes membres de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin »

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*